

DÉLIBÉRATION N° CS 2022-04-043

ACHAT D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE SURGÈRES / AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres :

En exercice : 33

Présents : 20

Votants : 20

L'an deux mil vingt-deux, le 03 octobre ;

L'assemblée délibérante du Syndicat mixte Cyclad, s'est réunie en séance ordinaire à l'atelier CycloB à Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.

Présents / Membres titulaires

Mesdames Ornella TACHE – Éliane TRAIN – Anne-Sophie DESCAMPS – Lina BESNIER – Ghislaine GOT

Messieurs Jean-Michel CHATELIER – Christian LUCAZEAU – Jacky RAUD – Serge BERNET – Jérôme GARDELLE
Emmanuel JOBIN – Jean GORIOUX – Denis DUBOURGNOUX – Jean-Paul GAILLOT – David RAFFÉ
Jean-Pascal VIALE – Sylvain BARREAUD – Philippe PELLETIER

Présents / Membres suppléants

Monsieur Pascal PELLERIN suppléant de Monsieur Jean-Luc FOURRÉ

Madame Martine BOUTET suppléante de Monsieur Sylvain FAGOT

Présence des suppléants sans vote**Absents titulaires**

Mesdames Isabelle COSSON (*excusée*) – Gisèle VERGNON

Messieurs Jean MOUTARDE (*excusé*) – Michel LALAIZON – Hubert COUPEZ – Jean-Luc FOURRÉ
Gaby TOUZINAUD – Éric GUINOISEAU (*excusé*) – Stéphane AUGÉ (*excusé*) – Sylvain FAGOT (*excusé*)
Laurent RENAUD – Philippe NEAU – Alain FONTANAUD

Secrétaire de séance

Madame Anne-Sophie DESCAMPS

Convocations envoyées le :

23 septembre 2022

Affichage de la convocation le : 23 septembre 2022

(Art. L2121-10 du CGCT)

Publication (affichage) ou notification du :

05 octobre 2022



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°15-1251-DRCTE-BL portant modification des statuts du SMICTOM d'Aunis et des Vals de Saintonge et changement de nom en Cyclad,

Vu l'arrêté préfectoral n°13-1132-DRCTE-B2 du 30 mai 2013 portant fusion-extension entre les Communautés de Communes de Surgères et Plaine d'Aunis et créant la Communauté de Communes Aunis Sud,

Considérant la délibération n° CS2022-02-017 du 30 mai 2022 portant sur le transfert de la parcelle ZA163 correspondant à l'ancienne déchetterie de Surgères,

Considérant que Cyclad est propriétaire de toutes les parcelles alentours (ZA115, ZA117, ZA120, ZA190, ZA192) et que la parcelle ZA163 vient compléter cette emprise,

Considérant le souhait du syndicat d'acquérir cette parcelle afin d'implanter des panneaux photovoltaïques,

Considérant que l'avis des domaines a estimé la valeur du terrain à 26 500 €,

Considérant la délibération n° CS2022-06-11 du 21 juin 2022 de la Communauté de Communes Aunis Sud cédant la parcelle ZA 163 à titre gratuit,

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,
20 membres présents, 20 membres votants, à l'unanimité,**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve l'acquisition de la parcelle ZA 163 d'une superficie de 2 125 m² sise rue Hilaire Sassaro à Surgères à titre gratuit,
- Prend acte que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de Cyclad,
- Autorise Monsieur le Président à signer :
 - * L'acquisition du terrain précité,
 - * Tous actes notariés ou administratifs relatifs à cette acquisition,
 - * Tous actes rendus nécessaires pour ladite opération,
 - * La demande préalable de travaux nécessaire à l'implantation des panneaux photovoltaïques,
 - * Tous les documents relatifs à cette acquisition et à ces travaux.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2022 et suivants,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait à Surgères, le 04 octobre 2022

Extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie DESCAMPS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.